

**Convention de mise à disposition à titre gratuit de la patinoire
du Centre d'Animation Tandem**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'une part,
Le Centre d'Animation TANDEM (14000) représentée par son Directeur,

Et

D'autre part,
La commune de Condé en Normandie, représentée par Madame le Maire,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

Le Centre d'Animation TANDEM met à disposition de la commune de Condé en Normandie sa patinoire pour les fêtes de fins d'année.

Article 2 : Durée du prêt

La durée du prêt est prévue du 1^{er} décembre 2019 au 31 janvier 2020. Une prolongation pourra être accordée sous réserve de la disponibilité du matériel.

Article 3 : État du matériel

Le matériel mis à disposition est réputé en bon état de fonctionnement et devra être restitué tel quel.

Article 4 : Assurances

Le matériel mis à disposition est placé sous l'entière responsabilité de l'utilisateur qui s'engage à souscrire tout contrat d'assurance destiné à garantir le matériel prêté contre le vol, l'incendie, le dégât des eaux, les détériorations de toute nature ainsi que sa responsabilité civile au titre des éventuels dommages corporels ou matériels pouvant survenir du fait de son utilisation pendant la période de prêt.

Article 5 : Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Fait en deux exemplaires,

Pour Le Centre d'Animation TANDEM

Pour La commune de Condé en Normandie